

Approche de l'analyse de la rupture de la logique sociale de l'Algérie précoloniale et ses conséquences sur la propriété des terres

BENSILIMANE Abdenour^(*)

^(*) Enseignant Chercheur, Universitaire de Saïda.

Introduction

L'économie de la société Algérienne précoloniale reposait principalement sur deux activités : l'agriculture céréalière et l'élevage. Dans les plaines, et jusqu'aux confins du Sahara, c'est le règne de la transhumance, du semi-nomadisme nécessité par les pratiques de l'élevage, de la jachère et de la céréaculture. La réalité sociale au Maghreb, en général est marquée par le double genre de vie sédentaire et nomade, l'un appartenant à la montagne, l'autre à la plaine. La sédentarité n'est pas exclusivement urbaine, elle est largement rurale, dans la mesure où le pays est essentiellement rural, bien que des populations urbaines aient toujours existés.

La pratique de l'agriculture céréalière et de l'élevage, telle que les permettaient les connaissances techniques de l'époque, ne pouvait se faire que dans le cadre d'une organisation tribale, fondée sur une propriété communautaire des sols, car les deux activités exigeaient des espaces si grands qu'une parcellisation par groupe familial.

L'articulation entre le mode extensif des cultures céréalières, l'immensité relative des terrains, la nécessité des jachères annuelles, l'indigence des instruments agricoles, le pastoralisme, les déplacements périodiques, le mode d'habitation et enfin l'inaliénabilité des terres communautaires, qui découle de la volonté du groupe de s'adapter aux données naturelles, démontrent l'existence d'un système global s'articulant sur des structures qui n'ont de sens que dans la logique du système, c'est-à-dire, la logique sociale.

La destruction de l'équilibre de la société traditionnelle passera nécessairement par l'expropriation de la terre, et la constitution de la propriété individuelle ; cette dernière se fera à l'aide d'ordonnances et de lois.

Discussion

L'ordonnance du 22 juillet 1834 a fixé le statut juridique de l'Algérie vis-à-vis de la France.

Elle a préparée "l'empire colonial" sur lequel viendront s'appliquer les textes législatives et, notamment, ceux de l'expropriation foncière qui légalisent la colonisation au détriment des tribus.

En s'acharnant sur les tribus, les autorités coloniales allaient lever les obstacles de l'inaliénabilité et de l'indivision des terres qui étaient autant des terres de parcours que de culture céréalière(1). A un premier niveau, la terre commune devient sans propriétaire est versée au domaine de l'état et, à un second niveau, les terres privées appartenant à des familles sont, soit assimilées à des terres « *Arch* », soit elles font l'objet de division entre les membres d'une famille qui auront prouvé par des titres juridiques leurs présomptions (2).

L'individualisation des terres dans les conditions techniques et écologiques de l'Algérie du XIX^e siècle va de ce fait bouleverser toutes les structures sociales et contrarier la logique qui assurait le fonctionnement et la reproduction des communautés de la société précoloniale.

Longtemps, la forme communautaire et la forme de l'indivision de la propriété foncière ont sauvegardés l'équilibre « Société- Espace », reposant sur la logique interne de l'organisation en tribus. La violence du choc avec l'Europe et les lois foncières d'expropriation ont été décisives dans la destruction des ressorts de la logique interne de l'équilibre sociale et dans la désagrégation des tribus, car elle a généralisé la propriété individuelle(3), en appliquant loi de Sénatus-Consulte 1863 (4) et la loi de Warnier 1973 (5), ce qui a favorisé les échanges monétaires et par conséquent rompu l'équilibre en question.

Le bouleversement des genres de vie à la suite des expropriations foncières et l'introduction de l'échange monétaire n'a pas épargné, on s'en doute, les cadres sociaux, comme l'exprime si bien Berque, « *au monde patriarcal des vastes espaces a succédé un monde de compacité, de compétitions et de jeu monétaire, ou plutôt, il ne lui a pas succédé : il le refoule par pans entiers aussi bien dans les paysages que dans les mœurs* » (6).

L'édifice social est ébranlé à la suite des expropriations foncière du partage des terres communautaires de parcours et de la sédentarisation dans les Hautes plaines intérieures. Cet édifice s'articulait à trois niveaux : Tribu, Fraction, et la famille étendue.

1- Tribu :

La tribu est un cadre socio-politique dont les différents membres se reconnaissent à travers un ancêtre éponyme « personnage historique

à propos du quel fleurissent les récits hagiographiques et dont on déroule la généalogie prestigieuse rejaillissant sur toute sa lignée » (7).

La tribu n'est pas une famille souche qui aurait essaimé au cours des siècles par accroissement démographique naturel, même s'il est véu et perçue comme telle, par des membres. c'est souvent, à l'origine une famille étendue prestigieuse et puissante autour de laquelle s'agrègent d'autres familles pour défendre les intérêts communs. Plus un groupe est puissant, plus nombreux sont les familles et les clans qui s'agrègent à lui, suivant un mécanisme cumulatif.

Les liens seront encore plus renforcés par des échanges matrimoniaux à l'intérieur du groupe. La parenté à l'intérieur d'une tribu est une parenté sociale et non biologique (8). C'est la forme la plus étendue de la sociabilité dans l'Algérie précoloniale et s'exprime pleinement dans les fractions, dont la confédération, pour ainsi dire, forme la tribu. L'organisation en tribus n'est pas élément externe, c'est le cadre socio-territoriale dans lequel s'inscrit le fonctionnement de la communauté.

L'origine des conflits inter-tribus est souvent un litige au sujet d'une parcelle de portion de territoire, mais ces conflits ne sont pas quotidiens dans la mesure où les territoires sont vastes et suffisent à nourrir tous les membres de la tribu. La terre de la tribu n'était pas pour autant une propriété collective dans le sens où elle serait le lieu d'un travail collectif. La terre de la tribu était un terrain commun ou communal, c'était la terre du « *Arch* » dite aussi « Bled djamaa »(9) sur laquelle pâturaient des troupeaux appartenant privativement à des familles étendues. Toute la différence est là. Les récoltes des céréales, ramassées sur ces terres, appartenaient à la famille qui a ensemencé la parcelle de terrain.

2- Fraction :

La sociabilité est plus intense dans les fractions (*farqa*, clan), c'est une subdivision organique de la tribu, parce qu'elle est vécue quotidiennement. Les liens sociaux à l'intérieur de la fraction sont moins importants que ceux qui lient les membres d'une tribu de clans différents. L'ossature ou le noyau d'une fraction est constituée par un patrilignage effectif. Un grand nombre des personnes sont des cousins à la 4^{ème} ou 5^{ème} génération. Cette parenté réelle n'est, cependant, pas une condition d'apparence à la *farqa*, car des individus isolés ou une famille peuvent être intégrés et leur intégration sera entière. La parenté à l'intérieur d'un *farqa* est autant biologique que sociale.

C'est dans le cadre de la fraction que sont décidés les itinéraires de la transhumance et éventuellement la cession temporaire au profit d'une famille, d'une portion des terres communautaires à des fins de vivification.

Les terrains de parcours communs à la *farqa* sont communs à toutes fractions de la tribu et seuls les terrains de parcours sont l'objet d'une propriété collective. Les autres terrains sont des propriétés privées familiales (Melk : transmissible) attestant de l'existence de la propriété et de l'exploitation privées.

La colonisation va désagréger la tribu parce que, très vite, elle comprend sa signification politique. Les fractions, après les expropriations et les partages des terrains communaux, vont être distribuées dans les douars (10).

Dès lors, les relations d'autrefois, vont connaître une altération du fait de la disparition de leur assise physique. Mais la désagrégation des cadres sociaux n'a pas été la même dans les montagnes et les plaines. La pression de la colonisation va être forte dans les plaines.

Les systèmes de production agricole vont se modifier non dans leurs natures, mais dans leurs éléments constitutifs. Un système de production n'est pas seulement un agencement technique et économique de variables matérielles, c'est aussi un système social ou plutôt une partie essentielle du système social. Il est le fondement de l'unité de genre de vie de tout un groupe.

Les genres de vie vont être affectés en premier lieu, mais les structures sociales, en harmonie avec un genre de vie particulier vont s'estomper. Or, dans les montagnes, les systèmes de production agricole et les systèmes de cultures n'ont pas été modifiés, à l'instar de ceux des plaines. Dans les hautes plaines steppiques, la fermeture des terrains de parcours va contribuer à l'effritement des fractions, or, dans les montagnes, par contre, les fractions, peuvent être rétrécies, pour pouvoir survivre durant la colonisation.

Parmi les sociologues, P. BOURDIEU (11), relève le fait et parle d'acculturation pour les montagnards et de déculturation pour les habitants des plaines. Chez les premiers, l'altération s'est opérée par simple contact avec la société capitaliste et chez les seconds ce fut une destruction violente des structures traditionnelles.

Ces derniers ont persistés en Kabylie, dans les Aurès, et les massifs montagneux, tandis que dans les plaines, elles ont été dissoutes.

Cette différence ne va pas épargner l'unité familiale, bien que l'institution familiale soit celle qui ait résisté aux changements sociaux.

La famille étendue :

Dans l'ancienne organisation sociale, la famille constituait le troisième niveau après la tribu et la fraction. Ses activités, ses manifestations externes se confondaient avec celles du clan, parce qu'elles ne se déroulaient pas en dehors de lui.

Etant encadrée dans la fraction, son individualité prenait toute son ampleur si elle était une « famille/leader » d'où sortaient les cheikhs de la fraction. Mais de toutes les fonctions que remplit la famille étendue (fonction économique, politique, religieuse, éthique), la plus importante est sans doute celle de l'identification sociale de l'individu. Cette fonction passe avant celle de biologique qui donne au groupe des enfants légitimes. Parlant de la famille en général, STETZEL écrit : « Mais c'est communément la famille qu'elle qu'en soit la structure et de quelque manière qu'y soit définie la parenté, sur laquelle repose pour l'identification sociale d'un individu, la première et la plus importante responsabilité » (12).

L'unité de la famille étendue se matérialise par l'unité de l'habitat. Chez les habitants des plaines steppiques, une grande tente, pouvait réunir une famille étendue ; mais il arrivait que des tentes de moindre importance gravitent autour de celle du père. Dans les montagnes, les maisons sont groupées autour d'une même cour, lorsque le nombre de cellules sexuelles se multiplie. Mais chez les uns comme chez les autres, la famille étendue est une unité spatiale et sociale regroupant les agnats et leurs épouses.

A la mort du père, les frères peuvent continuer à vivre ensemble jusqu'à ce que la famille atteigne un volume maximum, tel qu'aucun individu, qu'elle que soit sa responsabilité ne puisse effacer les tensions psychologiques qui vont la fissurer.

En l'absence du clan et de la tribu, comment la famille va-t-elle évoluer ? Les nouvelles conditions sociales vont-elles modifier ses fonctions et sa structure ?

La famille en tant qu'institution sociale, va résister pour sauvegarder les valeurs morales et religieuses. Il faut dire que la politique coloniale ne l'a pas visée directement, à l'instar de la tribu. Les conditions externes vont connaître de profondes modifications, mais à ces nouvelles conditions, la famille va s'adapter et renforcer son défensif.

La sociabilité en Algérie avait pour champ la tribu, la fraction et la famille étendue. Sous la colonisation, elle va se cristalliser dans la famille. La parenté sociale, la parenté collective s'estompant, la parenté individuelle, la parenté biologique va être survalorisée. La famille étendue (ayla)(13) va s'ériger en foyer de valeurs sociales traditionnelles et devient, de ce fait, un refuge des composantes ethniques et religieuses de la société, qui vont la conduire à assurer autant que possible les fonctions qui étaient les siennes dans l'état social précolonial.

Cet aspect de valeur- refuge de la famille n'a pas échappé aux sociologues qui ont écrit sur le Maghreb. BERQUE écrit à ce sujet : « Il est vraisemblable que certains aspects valorisants ou symboliques de la famille se soient renforcés pendant la colonisation » (14).

Les fonctions éthiques et religieuses de la famille ne se trouvent pas moins renforcées face à la crainte de dépersonnalisation. Les valeurs normatives continuent de prendre leur source dans la religion et les pratiques sociales qui l'enfreindraient sont durement réprimées. La sanction la plus grave que peut encourir un individu est l'exclusion de la famille ; en dehors de la famille, l'individu est privé de la protection sociale et de la sécurité économique.

Les fonctions économiques s'imposent elles-mêmes, car pour satisfaire la consommation domestique, il faut produire. Longtemps, ces dernières ont assurées sa cohésion, mais toutes les familles étendues n'ont pas pu maintenir leur unité à cause de l'appauvrissement total. La famille étendue a été en proie à deux forces contradictoires : l'une agissant dans le sens de son unité et sa cohésion et l'autre dans le sens de son démembrement et de son éclatement en famille conjugales (15).

La famille étendue fonde son unité sur celle de l'exploitation agricole et de ce fait, la notion de la famille et celle de patrimoine se trouvent confondues dans un ensemble où coexistent plusieurs générations. L'indivision est maintenue pour permettre d'abord la viabilité de l'exploitation et ensuite pour assurer le minimum nécessaire de subsistance à chaque membre. Tant que le père, le chef de la famille est en vie, l'indivision est maintenue. Mais souvent, après sa mort, le patrimoine est divisé, créant parfois des aberrations économiques (16).

C'est pourquoi bien des familles continuent de préserver leur unité après la mort du père et vivre en autarcie.

Fondamentalement, l'unité de la famille étendue a pour condition l'unité de l'exploitation ; les familles qui possèdent une exploitation

satisfont leurs besoins alimentaires à leurs membres afin de persister, mais la faiblesse de rendements agricoles, l'attraction dans le circuit monétaire et l'accroissement démographique, vont miner cette unité, ce que fait apparaître une tension psychologique à l'intérieur de la famille, ou chacun se sent frustré et prisonnier d'une collectivité incapable de gérer l'équilibre de la production et de la consommation. Certains membres cherchent du travail en dehors de l'exploitation familiale et manifestent des réticences à partager un salaire obtenu par travail individuel.

Face aux difficultés économiques, le salut est dans l'indivision, quand l'objet d'indivision existe. S'il n'existe pas pour les uns et pour les autres, c'est le repli individuel sur les micro-parcelles ; le travail temporaire ou permanent dans les fermes des colons, l'exode rural ou l'émigration outre méditerranée, etc. (17). Dans tous ces cas, la sécurité de la famille étendue ne peut être assurée.

Diverses natures de familles ont existés suivant les possibilités économiques : famille étendue, unie autour d'une exploitation ; famille conjugale dont le chef est, soit un exploitant individuel, soit un salarié agricole. La famille étendue semble plus fréquente chez les couches les moins déshéritées ; mais dans un cas comme dans l'autre, la déchéance du père à un effet dissolvant sur le groupe dont il était le chef. Certaines fonctions de la famille sont altérées : la fonction économique de production est difficilement assumée ; celle de l'identification sociale de l'individu est de moins en moins perçue au fur et à mesure que s'établit l'état civil.

L'altération des fonctions n'entraîne pas automatiquement le changement des structures, d'autant que ces derniers sont perçus comme des valeurs normatives. L'acculturation est justement le phénomène par lequel les fonctions et les structures sont disjointes et cette disjonction se trouve dans l'origine de la crise chronique que vivait la famille algérienne.

3- La prégnance du maraboutisme :

La prégnance du maraboutisme et l'apparition de phénomènes anthropolâtries, et pourtant non tolérés par l'islam (18), semblent parvenir de la volonté collective de reconstruire au moins dans l'imaginaire les fractions ou tribus autour des saints éponymes. Durant la colonisation, le culte des saints pratiqué antérieurement, connaît une vigueur nouvelle (fêtes, carnivals saisonniers, etc.) et font revivre une parenté collective mythique à travers les hommages rendus à un saint éponyme.

Les rassemblements annuels en hommage à des ascendants sacralisés, réels ou fictifs, réunissent des milliers d'individus, venus des différentes régions. Chaque participant perçoit ces rassemblements comme l'occasion unique de rencontrer les siens dispersés.

La multiplication des saints atteste du désir collectif de ressusciter dans les consciences des anciennes structures sociales, elle répond à un besoin psychologique intense suscité par le vide social confusément senti par tout.

Ainsi, l'existence des rassemblements jouait un rôle non négligeable dans les équilibres mentaux de populations habituées à un certain type de sociabilité.

Les générations qui ont perpétué le culte des saints éponymes, n'ont connu la tribu qu'à travers les images mythiques et idéales qui leur ont été transmises par les traditions orales. Ces manifestations se sont présentes surtout dans les plaines dont la colonisation a directement bouleversé les genres de vie des habitants et délaît les structures sociales. En Kabylie, par exemple, le clan n'est pas vécu dans l'imaginaire et n'a pas besoin de cela puisqu'il est vécu quotidiennement dans la réalité [19].

Dans les massifs montagneux, le culte des ancêtres existe, mais il n'a jamais pris les dimensions dans lesquelles il se déploie dans les plaines.

Les anciens normes sociales sont survalorisées, non par refus conscient de la modernité, mais parce qu'elles ont permis antérieurement un état d'équilibre social. Un grand nombre de paysans pensent que toutes leurs difficultés proviennent de ce que ces normes ne sont plus respectées. Mais ce ne sera pas la première fois que l'homme aura expliqué son existence sociale par sa conscience, toute une société vit dans une illusion rétrospective et dans une idéalisation du passé.

Cette dichotomie passé-présent a suggéré à P. BOURDIEU [20] la distinction entre traditionalisme traditionnel et un traditionalisme de désespoir ou pathologique. Il écrit dans un de ses ouvrages : « *Ainsi au traditionalisme traditionnel qui convenait à une société fortement intégré, reposant sur une économie relativement équilibrée, se substitue le traditionalisme de désespoir, inséparable d'une économie de survie et d'une société désagrégée et propre à des sous-prolétaires en chaînés à un passé qu'ils savent mort et enterré* ».

Conclusion

La destruction de la société algérienne au nord par les lois foncières, par l'introduction de l'économie de marché, n'a pas épargné les populations des steppes et du désert. Elles ont subi le contre coup des expropriations et de la constitution de la propriété individuelle à la lisière du tell, qui leur ont fermé les terrains de parcours. La diminution de l'itinéraire a provoqué la régression du cheptel qui représente une base matérielle de leur mode de vie.

Les tribus nomades ou semi-nomades ont été effritées après l'amoindrissement de leur base matérielle (cheptel) et ont disparus en tant que forme socio-économique spécifique. Elles ne sont pas suffisamment fortes pour résister à la capacité destructive de la colonisation. Le phénomène destructif a été global et durable, tel qu'aucune forme sociale précapitaliste n'aurait pu lui résister.

La désintégration de l'économie traditionnelle n'a pas été le résultat de l'accumulation de changements quantitatifs internes. Cette désintégration sociale s'est opérée sous l'action de facteurs externes, sans que ceux-ci créent un état social qualitativement supérieur.

Un réel processus d'accumulation primitive du capital s'est enclenché sous la colonisation à travers la dissolution des structures sociales rurales: la désagrégation des tribus, la constitution de la propriété individuelle et enfin l'apparition des familles nucléaires, coincées dans des endroits ambigus et qui cherchent toujours leurs identités.

Références :

- 1- H.Peut : Annales de la colonisation algérienne, 1857.
- 2- Leiden.E et J. Brill : Encyclopédie de l'Islam ; T.I, Paris 1960.
- 3- Hemlin.M : Des concessions coloniales, études sur les modes d'aliénation des terres coloniales en Algérie ; Paris. Rousseau 1898.
- 4- Alain sainte Marie/ L'application de Senatus Consulte de 22/04/1863 dans la province d'Alger, thèse multigraphie, Nice 1969.
- 5- Carrete et Warnier/ noticè sur la division territoriale de l'Algérie, in tableau de la situation..... , T.1844-1845.
- 6- Berque.J : Cent vingt-cinq ans de sociologie maghrébine ; in anaes. E.S.C 1956.
- 7- R.Descloitres et L.Debzi : Système de parenté et structures familiales en Algérie, in annuaire de L'Afrique du Nord, 1963.
- 8- Emile. Durkheim : une année sociologique 1896-1897.
- 9- Milliot : Bled El djamaa, Etude de la législation marocaine, paris 1922.
- 10- A. Merad.Boudia : La formation algérienne précoloniale, essai d'analyse théorique, Alger, OPU 1981.
- 11- P. Bourdieu : Le Déracinement, paris 1964.
- 12- J. Stoetzel : Les changements dans les fonctions familiales, INED, paris 1964.
- 13- M. Boutefnouchet: La Famille Algérienne (développement et structure moderne), OPU, Alger 1984.
- 14- J.Berque : Cent vingt-cinq ans de sociologie maghrébine, in annales ; E.S.C, 1956.
- 15- P.Ananou : Les populations rurales musulmans du sahel d'Alger ; in Revue Africaine 1953-1954.
- 16- Fadela.M'rabat : La femme Algérienne, Suivie des algériennes ; paris Maspero 1969.
- 17- H.Karaoui : Mateur d'immigration ; in Revue Tunisienne des sciences sociales, n°23, 1970.
- 18- J. Berque : Quelques problèmes de l'islam maghrébin ; in archives de sociologie des religions, 1957.
- 19- M. Larnaude : Le groupement de la population berbère dans la Kabylie du Djurdjura in cinquanteaire de la faculté des lettres d'Alger 1932.
- 20- P. Bourdieu : Trois essais d'ethnographie ; Mouton 1970.

ملخص

نجم عن سلسلة التشريعات العقارية الفرنسية تخطيط شبه كلي لنظام الملكية القبلية وتفتيت الوحدات الاجتماعية التي قام عليها التنظيم الاجتماعي للمجتمع الجزائري لقرون خلت. فكان من نتائج تمزيق هذه الأواصر ، و تفتيت هذه العلاقات ظهور الأسر الصغيرة التي ابتعدت عن اصلها المشترك ، فأصبح لزاما عليها أن تخوض معركة الحياة بمفردها بعد قرون من التضامن العشائري و التكافل الاجتماعي.

ويبدو أن انبعثت حركة المرابطين (الأولياء الصالحين) وبرزت ظاهرة الاستقطاب الاثني الغير مقبولة في الاسلام، قد نجم عن رغبة هؤلاء الأسر الصغيرة قصد إعادة تكوين على الأقل ، وفي الخيال القبائل وفروعها حول قديسين تطلق اسماءهم على مثل هذه الحركات. إن التجمعات السنوية لتكريم أحد القديسين أو الولي الصالح في منطقة معينة، فرصة للالتقاء مع الأقارب المشتتين و البحث عن الهوية الحقيقية التي فقدتها المجتمع الجزائري و ذلك بعد ما اختفت القبيلة فروعها.

